

relativement au complot, à l'association d'intérêts, à la conclusion d'un accord ou d'un arrangement à l'extérieur du Canada ainsi que dans le domaine du sport amateur et du sport professionnel; et introduit de nouvelles dispositions pour ce qui est des infractions relatives à la concurrence telles que la fausse indication, les fausses annonces, le double étiquetage, les ventes pyramidales, les ventes par recommandation, les ventes à prix d'appel, les ventes au-dessus du prix annoncé et les concours publicitaires.

Chapitre 77 (15 décembre 1975) *Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines* change le nom de cet organisme pour Téléglobe Canada.

Chapitre 78 (15 décembre 1975) *Loi portant liquidation de la Fondation du roi Georges V pour le cancer* prévoit la liquidation de la Fondation canadienne du cancer créée pour les vingt-cinq ans de règne de Georges V et le transfert du produit net de cette liquidation à l'Institut national du cancer du Canada.

Chapitre 79 (20 décembre 1975) *Loi de 1975 sur le pouvoir d'emprunt supplémentaire* porte que le gouverneur en conseil peut emprunter un montant n'excédant pas \$2 milliards pour des travaux publics et à des fins générales.

Chapitre 80 (20 décembre 1975) *Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage* prévoit un certain nombre de modifications qui comprennent l'adjonction d'une nouvelle catégorie aux catégories existantes d'emplois assurables, des changements en ce qui concerne les périodes de référence, les périodes de prestation, le droit aux prestations et les taux de prestation, et rend les cotisations de l'employeur payables en vertu de la Loi.

Chapitre 81 (20 décembre 1975) *Loi de 1975 modifiant le droit statutaire (Pensions de retraite)* modifie les lois relatives aux pensions de retraite, à la continuation des pensions, aux allocations et pensions de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes, de la GRC, du service diplomatique, des membres du Parlement, du gouverneur général et des juges. La Loi prévoit des modifications en ce qui concerne les contributions, les prestations, le remboursement des contributions et les prestations de décès, et comprend une disposition relative à l'égalité de statut pour les hommes et les femmes.

Chapitre 82 (20 décembre 1975) *Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement* prévoit des modifications qui autorisent la Société centrale d'hypothèques et de logement à consentir des prêts et à accorder des subventions pour encourager la construction et la rénovation de maisons; et autorise la Société à accorder des prêts et des subventions aux municipalités et à leur remettre la dette pour les projets d'approvisionnement en eau potable.

Chapitre 83 (20 décembre 1975) *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* prévoit l'aménagement et la cessation du régime des rentes sur l'État et l'augmentation du rendement des contrats de rente existants.

Chapitre 84 (20 décembre 1975) *Loi modifiant la Loi sur les subventions au développement régional* reporte au 31 décembre 1981 la date limite à laquelle les établissements doivent être mis en exploitation commerciale pour pouvoir bénéficier de subventions au développement et (ou) d'une garantie de prêt.

Chapitre 85 (20 décembre 1975) *Loi modifiant la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles* autorise le gouverneur en conseil à fixer un paiement initial aux producteurs primaires pour les produits auxquels s'applique la Loi.

Chapitre 86 (20 décembre 1975) *Loi sur les maladies et la protection des animaux* modifie la Loi sur les épizooties. Les dispositions prévoient le versement d'une indemnité pour les animaux, les produits animaux et les autres choses qui doivent être détruites en vertu de la Loi et la protection des animaux durant le transport.

Chapitre 87 (25 février 1976) *Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest* prévoit des paiements aux producteurs en vue de stabiliser le produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest.

Chapitre 88 (25 février 1976) *Loi sur la prise en charge des prestations de la Commission de secours d'Halifax* prévoit la dissolution de la Commission, mais autorise la prise en charge des pensions, subventions ou allocations versées au titre des décès ou blessures causés par l'explosion survenue le 6 décembre 1917 à Halifax.

Chapitre 89 (30 mars 1976) *Loi no 1 de 1976 portant affectation de crédits* accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976.